



## Suspension puis permis 0 points

-----  
Par itrenew

Bonjour,

Suite à un excès de vitesse, j'ai été jugé en 2018 pour une suspension de mon permis de conduire pendant 6 mois, avec -6 points sur le permis (sur 12 je les avais en totalité).

Permis récupéré, j'ai en 2020 eu un contrôle suite à un téléphone : -3 points.

En début 2021, contrôle de nouveau téléphone : -3 points.

(oui je sais, mauvais élève et aucune excuse...)

mi 2021 : courrier recommandé état du permis invalide car solde nul .

Aujourd'hui je souhaiterais récupérer mon permis;

voici ce que je sais des démarches :

- Visite médicale
- Tests psychotechniques.

Maintenant ma question :

dois-je repasser le code de la route ET le permis de conduire?

ou simplement le code de la route?

Je n'ai jamais eu de permis invalide, donc pas en état de récidive.

Je n'étais pas jeune conducteur (permis obtenu en 2006) .

Sur internet je trouve de tout : un coup on dit qu'il faut juste repasser le code de la route, un coup on dit qu'il faut tout refaire...

Un seul site explique qu'en cas de conducteur confirmé (pas jeune conducteur probatoire) ET sans avoir eu de permis déjà annulé pour capital de points nul il est possible de faire faire la visite médicale + tests + code la route uniquement.

Merci d'avance pour vos réponses.

-----  
Par AGeorges

Bonjour Itrenew,

Le seul véritable endroit où vous pouvez vérifier les démarches à faire, c'est le ou les sites en gouv.fr.

Les autres sont des pubs pas forcément à jour.

En supposant que la suspension de permis ne joue pas un rôle particulier :

- vous n'êtes pas un jeune conducteur,
- Vous n'êtes arrivé à 0 points qu'une seule fois.

Le délai pour agir est donc de six mois. Vous auriez pu, avant d'arriver à zéro, faire un stage de récupération.

La démarche est en trois étapes

- examen médical,
- tests psychotechniques,
- repasser le code (seul).

Source, par exemple :

[url=https://www.securite-routiere.gouv.fr/le-permis-points/infractions-et-retrait-de-points/recuperation-du-permis-de-conduire-apres-une]https://www.securite-routiere.gouv.fr/le-permis-points/infractions-et-retrait-de-points/recuperation-du-permis-de-conduire-apres-une[/url]